



Mai 2021



**Concept pour le soutien de projets  
Prévention dans le domaine des  
soins (PDS) 2021-2024**

## **Impressum**

### **Édité par**

Promotion Santé Suisse

### **Auteurs et auteurs**

- Jvo Schneider, Responsable Prévention dans le domaine des soins, Promotion Santé Suisse
- Raphaël Trémeaud, Responsable de projets Prévention dans le domaine des soins, Promotion Santé Suisse
- Franziska Widmer Howald, Responsable de projets Prévention dans le domaine des soins, Promotion Santé Suisse
- Karin Lörvall, Responsable de projets Prévention dans le domaine des soins, Promotion Santé Suisse
- Giovanna Raso, Responsable de projets Prévention dans le domaine des soins/ Évaluation domaines de soutien I, III et IV, Promotion Santé Suisse
- Beatrice Annaheim, Responsable de projets Prévention dans le domaine des soins/ Évaluation domaine de soutien II, Promotion Santé Suisse
- Martin della Valle, Responsable administratif Prévention dans le domaine des soins, Promotion Santé Suisse

### **Crédit photographique**

istockphoto.com, Cecilie\_Arcurs

### **Renseignements et informations**

PDS informations générales:

Office fédéral de la santé publique OFSP, Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne, tél. +41 58 463 86 24  
ncd@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Soutien de projets PDS:

Promotion Santé Suisse, Wankdorfallee 5, 3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,  
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

### **Texte original**

Allemand

### **Numéro de commande**

04.0370.FR 05.2021

Cette publication est également disponible en allemand et en italien  
(numéros de commande 04.0370.DE 05.2021 et 04.0370.IT 05.2021).

### **Télécharger le PDF**

[www.promotionsante.ch/publications](http://www.promotionsante.ch/publications)

© Promotion Santé Suisse, mai 2021

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1 Cadre de référence du soutien de projets PDS</b>	<b>5</b>
<b>2 Concept pour le soutien de projets PDS</b>	<b>7</b>
2.1 Objectif et finalité du Concept pour le soutien de projets PDS	7
2.2 Destinataires	7
2.3 Évolution	7
2.4 Objectif du soutien de projets PDS	7
2.5 Objectifs quantitatifs du soutien de projets PDS	8
2.6 Objectifs qualitatifs du soutien de projets PDS	8
2.7 Priorités de développement du soutien de projets PDS 2021-2024	8
<b>3 Orientation du soutien de projets PDS</b>	<b>9</b>
3.1 Domaines d'intervention prioritaires I	9
3.2 Domaines d'intervention prioritaires II – groupes de mesures transversales	10
<b>4 Domaines de soutien, collaborations directes et mandats complémentaires de consolidation</b>	<b>12</b>
<b>5 Demandeur-euse-s habilité-e-s</b>	<b>14</b>
<b>6 Coordination avec les cantons</b>	<b>14</b>
<b>7 Prise en compte des patient-e-s et des proches</b>	<b>15</b>
<b>8 Part du financement</b>	<b>15</b>
<b>9 Cycles de soutien et sélection de projets</b>	<b>16</b>
<b>10 Critères d'évaluation</b>	<b>16</b>
10.1 Critères relatifs au contenu	16
10.2 Critères d'exclusion	16
10.3 Critères d'évaluation	16
<b>11 Évaluation</b>	<b>17</b>
11.1 Modèle d'impact et objectifs du soutien de projets PDS	17
11.2 Évaluation des projets	18
11.3 Évaluation du soutien de projets PDS	19
<b>12 Accompagnement, coordination et communication du soutien de projets PDS</b>	<b>20</b>
12.1 Accompagnement des projets en cours	20
12.2 Communication du soutien de projets PDS	20
<b>13 Sources</b>	<b>21</b>
<b>Annexe</b>	<b>22</b>

# Introduction

Le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) est l'une des cinq mesures du groupe de mesures 2 de la stratégie MNT 2021-2024. Ses interventions visent à renforcer les pratiques préventives dans le domaine des soins et à les ancrer à long terme dans le système de santé suisse.

**Le soutien de projets PDS soutient des interventions innovantes et des multiplications dans les thèmes prioritaires des maladies non transmissibles (MNT), des addictions et des maladies psychiques.** Les projets soutenus élaborent des objectifs dans six domaines d'intervention prioritaires: l'amélioration des interfaces; le développement de parcours de santé; la promotion de l'autogestion; la formation, la formation continue et le perfectionnement des multiplicateur-trice-s; les nouvelles technologies; et l'économicité. Les mesures mises en œuvre aident les patient-e-s et leurs proches à stabiliser ou à améliorer leur santé et à renforcer leurs ressources. Les conditions-cadres nécessaires sont créées à cet effet.

**Le Concept pour le soutien de projets PDS décrit le cadre stratégique principal du travail de la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) dans cette priorité thématique pour les années 2021-2024.** L'appel d'offres, la sélection, la coordination et l'évaluation des projets constituent une partie importante de ce travail. Pour l'accomplir, Promotion Santé Suisse travaille en étroite collaboration avec la section PDS de l'OFSP, les stakeholders nationaux, les cantons et les expert-e-s externes.

**Les destinataires du Concept pour le soutien de projets PDS sont les stakeholders aux niveaux national et cantonal.** Dans le concept, ils trouvent tous des arguments concernant l'orientation stratégique et les priorités ciblées pour les années 2021-2024 de la PDS de Promotion Santé Suisse en général et du soutien de projets PDS en particulier. Il sert en outre d'outil de travail à la Fondation.

**Le Concept pour le soutien de projets PDS n'apporte aucune réponse à l'opérationnalisation des priorités stratégiques.** Les critères de sélection des projets et les rôles et compétences des organisations participant à l'appel d'offres et à la sélection des projets sont définis dans le Règlement du soutien de projets PDS. La version du Règlement valable pour le cycle de soutien correspondant est publiée à l'ouverture de chaque Call for proposals.

Sur la base des résultats de l'évaluation, de l'expérience acquise et des preuves scientifiques actuelles, le soutien de projets PDS pour les années 2021-2024 se concentrera sur la préparation de la diffusion et de la mise en place de pratiques préventives dans le système de santé et sur la visibilité de la qualité en termes de potentiel de la PDS pour prévenir les maladies non transmissibles, les addictions et les maladies psychiques.

**Pour y parvenir, les trois priorités de développement suivantes résument l'ordre de priorité du soutien de projets PDS pour les années 2021-2024: qualité, mise en place et communication.** Cette hiérarchisation constitue également la plus-value du présent concept révisé par rapport à la version précédente.

# 1 Cadre de référence du soutien de projets PDS

Toutes les considérations stratégiques et opérationnelles du soutien de projets PDS visent à promouvoir le champ d'action 2 de la stratégie MNT [1] et la mesure 2.2 du plan de mesures MNT [2].

Stratégie MNT 2017-2024 (p. 6)

## CA 2: Prévention dans le domaine des soins

Les mesures fondées sur des données probantes, qui visent à renforcer la prévention dans le domaine des soins, sont durablement ancrées et développées. Les interfaces et la collaboration dans et en dehors des soins médicaux sont améliorées pour assurer une offre coordonnée.

Plan de mesures MNT 2021-2024 (p. 20)

### Mesure 2.2

#### Encourager les projets visant à renforcer la prévention dans le domaine des soins.

PSCH met des moyens à disposition par le biais d'un Soutien de projets visant à mettre en place des offres préventives dans le domaine des soins. Les domaines où il est urgent d'intervenir sont ainsi renforcés, un soutien étant apporté aux projets innovants et aux offres existantes, à leur développement, à leur diffusion et à leur établissement durable.

#### Activités

##### 2.2.1 Concept d'allocation financière à la PDS:

le concept d'allocation de moyens financiers à des projets et des mandats pour la prévention dans le domaine des soins est adapté et mis en œuvre. Ce concept sert de base pour évaluer les demandes et allouer les moyens financiers auprès de PSCH.

##### 2.2.2 Gestion des ressources destinées à la PDS:

les ressources et les processus des projets et des mandats sont gérés par PSCH, laquelle assure également le controlling et l'évaluation des projets sélectionnés.

Le document de base adapté sur la Prévention dans le domaine des soins [3], le plan de mesures de la stratégie Addictions [4] et le rapport intitulé «Mesures prévues pour la santé psychique en Suisse» [5] constituent un cadre d'orientation pour les priorités thématiques des maladies non transmissibles (MNT), des addictions et des maladies psychiques sur lesquelles se concentre le soutien de projets PDS. La coopération avec la section PDS de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le comité d'expert-e-s PDS<sup>1</sup> que celle-ci coordonne garantit que les cinq mesures du groupe de mesures 2 de la stratégie MNT [2] sont coordonnées et largement soutenues et que les thèmes connexes sont également pris en compte.

Le document de base [3] décrit comme suit l'approche et les objectifs de la Prévention dans le domaine des soins: «La PDS encourage et soutient le développement et la mise en place de parcours de santé tout au long de la chaîne de prise en charge pour les personnes déjà malades ou présentant un risque accru de tomber malades. Elle renforce la mise en réseau entre le domaine de la santé, le secteur social et la collectivité, en tenant compte du cadre de vie personnel. La PDS vise à intégrer des interventions préventives dans le traitement et le conseil et se fonde sur une approche biopsychosociale. D'une part, les mesures de la PDS aident les personnes concernées à stabiliser ou à améliorer leur santé et à renforcer leurs ressources; d'autre part, elles favorisent les conditions cadres nécessaires à cet effet. De cette manière, la PDS contribue à améliorer la qualité de vie des personnes concernées, à réduire leur besoin de traitement et, par conséquent, à limiter les coûts des soins de santé [p. 8]. Le but principal de la PDS est d'établir des offres de prévention tout au long du parcours des patients (parcours de santé) [...]. Tout au long de ces parcours définis, les personnes concernées vont, en temps utile, rencontrer les professionnels appropriés au sein des

<sup>1</sup> Comité d'expert-e-s PDS: le comité d'expert-e-s PDS coordonné par l'OFSP est un organe consultatif pour le soutien de projets PDS, chargé d'identifier les thèmes des appels d'offres et de concevoir les collaborations directes. Des recommandations sont formulées sur des prestations de prévention efficaces et judicieuses dans le domaine des soins, sur l'implémentation financée durablement et sur la poursuite du développement de lignes directrices en matière de traitement, qui intègrent systématiquement les prestations de prévention.

*différents systèmes, à savoir le système de santé, le secteur social et la collectivité. Les professionnels sont à leur tour motivés à travailler en réseau, à se coordonner et à échanger des informations relatives à la prévention, au traitement et au conseil des personnes concernées. Les activités de prévention sont ainsi intégrées systématiquement dans les pratiques de traitement et de conseil [p. 9]. La PDS ajoute les dimensions de la prévention et du parcours de santé aux soins coordonnés [p. 19].»*

La stratégie de Promotion Santé Suisse (PSCS) résume sous le terme «potentiel de la PDS» ce que la Fondation en général et le soutien de projets PDS en particulier peuvent accomplir en ce qui concerne l'avancement de la mesure 2.2 «Encourager les projets visant à renforcer la prévention dans le domaine des soins» pour prévenir les MNT, les addictions et les maladies psychiques d'ici 2024. La Fondation

mesure ses propres performances à partir du nombre de projets soutenus et évalués, de la proportion de projets dont la diffusion et l'établissement peuvent être recommandés sur la base des résultats de l'évaluation, et de la satisfaction des acteurs à l'égard du soutien de projets PDS.

Promotion Santé Suisse gère les ressources et les processus de soutien de projets PDS, assure le controlling et l'évaluation des projets sélectionnés et fait ainsi avancer l'établissement des offres de Prévention dans le domaine des soins. Les domaines où il est urgent d'intervenir sont ainsi renforcés, un soutien étant apporté aux projets innovants et aux offres existantes, à leur développement, à leur diffusion et à leur durabilité.

## 2 Concept pour le soutien de projets PDS

### 2.1 Objectif et finalité du Concept pour le soutien de projets PDS

Le Concept pour le soutien de projets PDS décrit le cadre stratégique principal du travail de la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH) pour les années 2021-2024. Il n'apporte pas de réponse exhaustive à l'opérationnalisation des objectifs. Les critères de sélection des projets et les rôles et compétences des organisations participant à l'appel d'offres et à la sélection des projets sont définis dans le Règlement du soutien de projets PDS.

Pour obtenir des informations sur un dépôt de projet, les demandeur-euse-s peuvent consulter le Règlement actuel de soutien de projets PDS, le Call for proposals, l'outil de dépôt en ligne et le site Web de Promotion Santé Suisse.

### 2.2 Destinataires

Le Concept pour le soutien de projets PDS s'adresse aux professionnel-le-s qui s'engagent à intégrer des pratiques préventives dans les secteurs sanitaire, social et communautaire. Cela inclut les stakeholders au niveau stratégique (p.ex. les représentant-e-s des secteurs sanitaire, social et communautaire, des cantons et des communes et les responsables politiques de la santé) ainsi que les acteurs au niveau opérationnel (p.ex. les professionnel-le-s de la santé et des soins psychosociaux). En outre, le concept sert à Promotion Santé Suisse d'outil de travail pour la mise en œuvre dans le cadre du plan de mesures MNT.

### 2.3 Évolution

Au cours des trois dernières années de mise en œuvre, le Concept pour le soutien de projets PDS 2017-2020 a été appliqué et testé. Le retour d'expérience pratique des stakeholders PDS stratégiques et des acteurs opérationnels de la PDS, ainsi que l'intention de l'OFSP de réviser le document de base de la PDS à mi-parcours de la période de mise en œuvre de huit ans des stratégies MNT et Addictions 2017-2024 ont été des facteurs déterminants dans la décision de développer davantage le Concept pour le soutien de projets PDS.

Le rapport intermédiaire de l'évaluation globale du soutien de projets PDS [6] était pertinent à cet égard. Les recommandations qui y figurent et les conséquences qui en découlent pour le travail quotidien de Promotion Santé Suisse sont énumérées en annexe. D'autres références sont l'enquête de Promotion Santé Suisse auprès des stakeholders [7] et l'évaluation intermédiaire des stratégies nationales MNT et Addictions [8]. De plus, les résultats d'un atelier avec les stakeholders PDS organisé en 2020 et d'une enquête menée auprès des stakeholders PDS dans le cadre d'une thèse [9] ont été intégrés au concept actuel de soutien de projets PDS 2021-2024.

### 2.4 Objectif du soutien de projets PDS

En plus de créer des parcours de santé individualisés et de coordonner les différents systèmes (des secteurs sanitaire, social et communautaire) qui influent les uns sur les autres, le soutien de projets PDS vise à fournir des données à plus long terme qui contribueront à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de santé. Tous les projets et activités soutenus par Promotion Santé Suisse visent à faire de la prévention un élément naturel du système de santé suisse. Par conséquent, ils agissent principalement au niveau contextuel.

## 2.5 Objectifs quantitatifs du soutien de projets PDS

Les prévisions initiales en 2017 pour 2024 d'environ 42 projets PDS soutenus avaient déjà été atteintes au début de 2021: les projets de grande qualité présentés lors des trois premiers cycles de soutien ont permis à 45 projets d'être sous contrat en janvier 2021.

## 2.6 Objectifs qualitatifs du soutien de projets PDS

L'appel d'offres, la sélection, le soutien et la coordination de projets ne sont qu'une partie du travail de Promotion Santé Suisse. L'autre partie consiste à approfondir et diffuser les connaissances acquises grâce aux évaluations sur les facteurs de renforcement de la prévention dans les secteurs sanitaire, social et communautaire, en collaboration avec les acteurs à l'échelle nationale. Cette partie va être ciblée et approfondie dans les années 2021-2024.

## 2.7 Priorités de développement du soutien de projets PDS 2021-2024

Au cours des prochaines années de mise en œuvre 2021-2024 du soutien de projets PDS, seuls quelques nouveaux projets seront soutenus chaque année, toutefois environ 15 au total. Au premier plan figurent la préparation de la diffusion et de la mise en place de pratiques préventives dans le système de santé et la visibilité de la qualité en termes de potentiel de la PDS pour prévenir les maladies non transmissibles, les addictions et les maladies psychiques:

- 1. Définir la qualité des interventions, réduire la quantité de nouveaux projets:** approfondissement du savoir (Evidence-based et bonne pratique) afin de favoriser les progrès dans les domaines d'intervention prioritaires et les groupes de mesures transversales en vue d'intégrer les pratiques préventives dans le système de santé.
- 2. Préparation de la mise en place de projets soutenus déjà réussis:** augmentation des échanges avec les stakeholders PDS stratégiques et les acteurs opérationnels de la PDS pour développer des stratégies et des actions communes.
- 3. Communication accrue sur les faits tirés des évaluations des projets déjà soutenus** et les conséquences qui en découlent pour le système de santé suisse afin de faire progresser la mise en place et la diffusion de la PDS.

Les chapitres suivants décrivent les conditions-cadres pour le soutien de projets PDS pour les années 2021-2024. Les ajustements dus à des défis de santé publique sont réservés.

## 3 Orientation du soutien de projets PDS

Le soutien de projets PDS est l'une des cinq mesures nationales du groupe de mesures 2 de la stratégie MNT [2], qui visent à renforcer les pratiques préventives dans le domaine des soins. Les interventions aident d'une part les patient-e-s<sup>2</sup> à stabiliser ou à améliorer leur santé et à renforcer leurs ressources. D'autre part, elles contribuent à créer les conditions-cadres nécessaires.

Le soutien de projets PDS soutient des interventions et des multiplications innovantes dans les priorités thématiques des maladies non transmissibles (MNT), des addictions et des maladies psychiques, qui visent à réaliser des progrès conformément à l'objectif principal en matière de PDS. L'expérimentation et l'introduction de nouvelles approches et pratiques ainsi que le développement et la multiplication d'offres déjà établies sont considérés comme innovants. Promotion Santé Suisse a pour objectif de soutenir des projets de haute qualité qui permettent d'améliorer la PDS conformément à l'état des connaissances et des pratiques établis aux niveaux national et international.

Comme décrit plus en détail aux chapitres 6 et 12, Promotion Santé Suisse veille à ce que les projets soutenus soient mis en réseau et coordonnés et à ce que les autres stratégies et mesures nationales [4, 5, 10, 11] soient prises en compte. Le soutien de projets PDS est essentiellement conçu pour promouvoir l'innovation et la multiplication, mais pas au financement permanent des offres et des structures réussies.

Les six domaines d'intervention prioritaires de la PDS déjà mis en avant dans la première phase de mise en œuvre sont largement confirmés dans la stratégie de politique de santé du Conseil fédéral «Santé2030» [12]. Dans la deuxième phase de mise en œuvre (2021-2024), les projets PDS soutenus continueront donc d'intervenir dans ces six domaines d'intervention prioritaires pour lesquels un besoin d'intervention élevé a été identifié (figure 1).

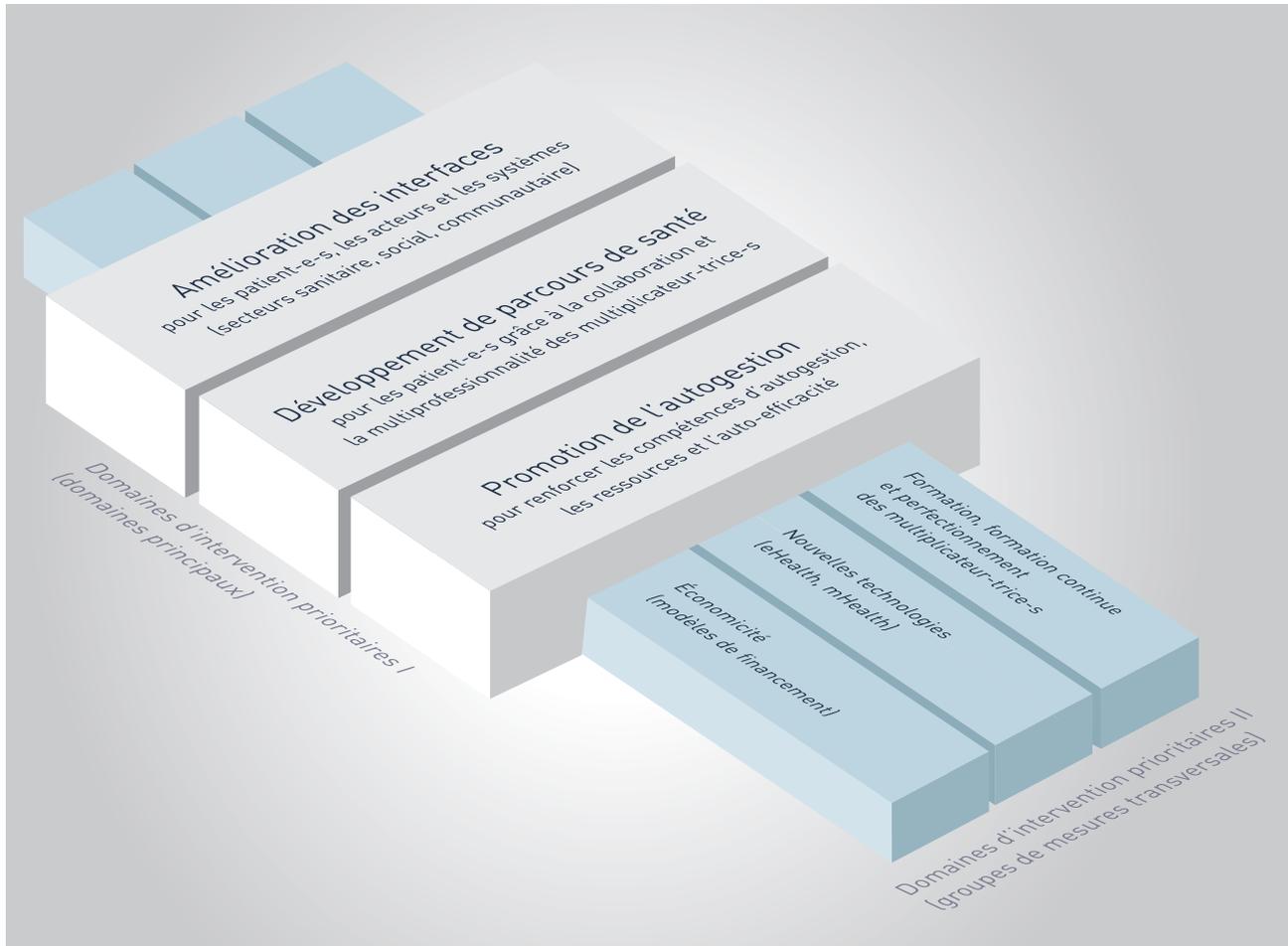
### 3.1 Domaines d'intervention prioritaires I

Ce sont les trois principaux domaines d'action de la PDS. Ils interviennent principalement au niveau structurel et nécessitent une coopération synergique des différents systèmes (secteurs sanitaire, social et communautaire) et des acteurs.

- Interfaces entre les patient-e-s, leur environnement de vie et les différents systèmes qui les entourent (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi que les interfaces entre ces systèmes et les acteurs de la PDS qui y travaillent
- Développement et mise en œuvre de parcours de santé pour les patient-e-s grâce à la collaboration, à l'interprofessionnalité et la multiprofessionnalité des multiplicateur-trice-s
- Promotion de l'autogestion pour renforcer les compétences d'autogestion, les ressources et l'auto-efficacité des patient-e-s et de leurs proches

<sup>2</sup> Le terme patient-e-s comprend également les personnes concernées et les client-e-s des secteurs sanitaire, social et communautaire.

FIGURE 1: DOMAINES D'INTERVENTION PRIORITAIRES I (DOMAINES PRINCIPAUX) ET II (GROUPE DE MESURES TRANSVERSALES)



### 3.2 Domaines d'intervention prioritaires II – groupes de mesures transversales

Les groupes de mesures transversales interviennent dans les trois principaux domaines d'action de la PDS. Ils commencent au niveau opérationnel et ont un impact direct sur les différents systèmes et acteurs des secteurs sanitaire, social et communautaire.

- Formation, formation continue et perfectionnement des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire
- Nouvelles technologies, en particulier dans les domaines des données/outcome, eHealth et mHealth
- Économicité des mesures, par exemple par le biais de possibilités de financement durables

#### Multiplicateur-trice-s dans le soutien de projets PDS

Des multiplicateur-trice-s travaillent dans différents systèmes et settings tout au long du parcours de santé des patient-e-s. Ce sont des acteurs qui sont directement engagés dans le domaine des soins ou qui contribuent indirectement à concevoir le système de santé et qui ont un impact direct sur le groupe cible de patient-e-s dans leur environnement professionnel. Les multiplicateur-trice-s au sein et/ou en dehors des secteurs sanitaire, social et communautaire, tels que les professionnel-le-s, les proches, les organisations de patient-e-s, etc., constituent le principal groupe cible pour les mesures des projets PDS. Elles ou ils sont motivé-e-s pour travailler ensemble en réseau, de manière informée et interprofessionnelle, dans le traitement

et les conseils aux patient-e-s. Elles ou ils sont en outre renforcé-e-s pour mettre en place des offres préventives de manière coordonnée.

Comme le montre la figure 2, le soutien de projets PDS suit une approche multiplicatrice et agit donc principalement au niveau contextuel.

### Patient-e-s dans le soutien de projets PDS

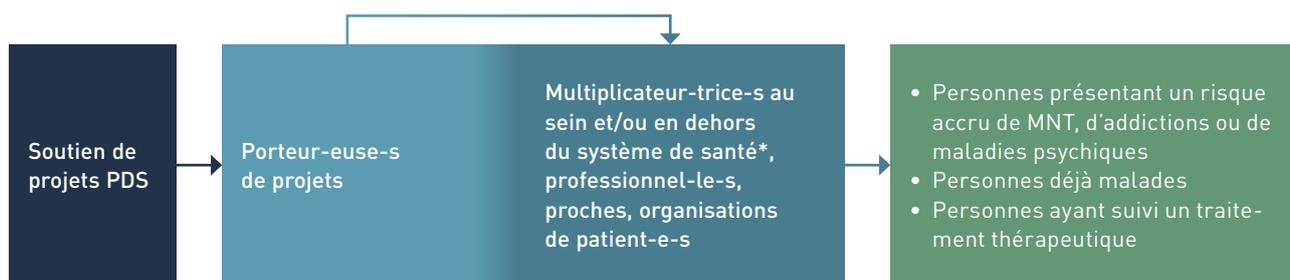
Les personnes présentant un risque accru de maladie, les personnes déjà malades et les personnes ayant suivi un traitement thérapeutique constituent, en tant que patient-e-s, le groupe cible central et bénéficiaire des mesures prises. Celles-ci visent à améliorer la qualité de vie des patient-e-s et à préserver leur autonomie.

Promotion Santé Suisse ne soutient pas les projets dont les mesures ignorent les multiplicateur-trice-s et se concentrent exclusivement sur les patient-e-s comme groupe cible principal.

### Création des conditions-cadres

Au niveau structurel, les projets doivent contribuer à créer des conditions-cadres nécessaires pour que les pratiques préventives deviennent à long terme un élément naturel du système de santé suisse.

FIGURE 2: APPROCHE MULTIPLICATRICE



\* Secteurs sanitaire, social et communautaire

## 4 Domaines de soutien, collaborations directes et mandats complémentaires de consolidation

De 2022 jusqu'à la fin de la stratégie MNT en 2024, environ 15 projets seront soutenus, pour un total de 60 projets dans les différents domaines de soutien et sous forme de collaborations directes.

Dans tous les domaines de soutien, toutes les collaborations directes et tous les mandats complémentaires de consolidation, les projets seront soutenus dans les priorités thématiques des maladies non transmissibles (MNT), des addictions et des maladies psychiques. Ils servent à renforcer les pratiques préventives dans le domaine des soins et permettent de progresser dans les domaines d'intervention prioritaires.

### **Domaine de soutien I (uniquement dans le quatrième cycle de soutien 2022): demandes des acteurs pour des projets de grande envergure**

Les projets de grande envergure permettent aux acteurs intéressés et concernés de participer activement à l'intégration systématique de la prévention dans le système de santé suisse avec des projets innovants et des offres établies.

### **Domaine de soutien II (uniquement dans le quatrième cycle de soutien 2022): demandes des acteurs pour un financement de démarrage (projets pilotes)**

Le financement de projets de démarrage vise à permettre d'expérimenter des approches prometteuses qui ne sont pas encore établies en Suisse.

### **Domaine de soutien III: demandes des acteurs en raison d'appels d'offres concernant des thèmes spécifiques**

Les idées de projet sont lancées par Promotion Santé Suisse (PSCH) et l'OFSP avec la participation du comité d'expert-e-s PDS.

Les priorités thématiques sont fixées en tenant compte des projets PDS soumis ou déjà soutenus, tout en conservant une vue d'ensemble. La base est constituée des lacunes identifiées dans le système de santé avec un grand besoin d'intervention en

ce qui concerne les facteurs de risque, les signes cliniques, les domaines d'intervention, les groupes cibles et les settings, en tenant compte des preuves scientifiques.

**Les domaines de soutien I, II et III comprennent tous les projets innovants et les offres établies soumises par les demandeur-euse-s sur la base du Call for proposals élaboré par le groupe de travail OFSP/PSCH avec la participation du comité d'expert-e-s PDS.**

### **Collaborations directes**

Pour les collaborations directes, Promotion Santé Suisse s'adresse à des acteurs ayant une portée suprarégionale ou nationale. Cela garantit qu'un grand nombre de multiplicateur-trice-s peuvent être atteint-e-s. Il est important que les différents systèmes des secteurs sanitaire, social et communautaire travaillent ensemble en réseau, ce qui permet aux autres stratégies nationales de renforcer encore la PDS.

Les collaborations directes comblent les lacunes là où il existe un grand besoin d'intervention conformément aux objectifs de la PDS et aux domaines d'intervention prioritaires du soutien de projets PDS et contribuent à diffuser des modèles et des instruments de bonnes pratiques basés sur des évidences. Elles sont conçues par Promotion Santé Suisse et l'OFSP avec la participation du comité d'expert-e-s PDS et sont finalement soutenues par Promotion Santé Suisse dans le cadre du soutien de projets PDS.

### **Mandats complémentaires de consolidation**

Les mandats complémentaires sont fondés sur les résultats de l'évaluation des projets déjà soutenus dans le cadre du soutien de projets PDS. Un mandat complémentaire ne signifie pas que le projet se poursuivra sous sa forme originale. Promotion Santé Suisse aborde activement les projets dont le rapport d'évaluation final a pu démontrer un potentiel d'im-

**Domaines de soutien I, II et III**

Sur la base du Call for proposals, les demandeur-e-s habilité-e-s sollicitent un soutien dans les priorités thématiques des MNT, des addictions et des maladies psychiques. Dans leurs projets, elles ou ils prennent en compte les domaines d'intervention prioritaires et poursuivent l'approche multiplicatrice pour la mise en œuvre.

- **Domaine de soutien I (uniquement dans le quatrième cycle de soutien 2022): demandes des acteurs pour des projets de grande envergure**

- Durée: 4 ans
- Montant par contrat: 1 à 1,5 million de CHF

- **Domaine de soutien II (uniquement dans le quatrième cycle de soutien 2022): demandes des acteurs pour un financement de démarrage (projets pilotes)**

- Durée: 2 à 4 ans
- Montant: 100 000 CHF par année de soutien

- **Domaine de soutien III: demandes des acteurs en raison d'appels d'offres concernant des thèmes spécifiques**

- Durée: 4 ans
- Montant par contrat: 1 à 1,5 million de CHF

**Collaborations directes et mandats complémentaires de consolidation**

PSCH approche activement les partenaires contractuel-le-s potentiel-le-s.

- **Collaborations directes**

- Contrats directs avec un ou plusieurs stakeholders PDS
- Durée: 4 ans
- Montant par contrat: 1 à 1,5 million de CHF

- **Mandats complémentaires de consolidation**

- Contrats de suivi pour les projets PDS terminés, dont l'évaluation a pu fournir un potentiel d'impact élevé pour la PDS
- Durée: 2 ans
- Montant par contrat: 50 000 à 100 000 CHF

Tous les montants de soutien reposent sur la planification financière pluriannuelle de Promotion Santé Suisse et les budgets annuels adoptés par le Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse afin d'utiliser au mieux les fonds disponibles.

pact particulièrement élevé pour la PDS en cas d'atteinte d'un objectif ou d'une mesure. La consolidation vise à clarifier, approfondir ou établir le potentiel de cet objectif ou de cette mesure spécifique. Les potentiels mandats complémentaires sont élaborés dans le groupe de travail OFSP/PSCH et financés par Promotion Santé Suisse dans le cadre du soutien de projets PDS.

**Montants de soutien**

Les montants de soutien ci-dessus sont indicatifs; la répartition des fonds peut être ajustée dans le cadre budgétaire en fonction des demandes reçues des acteurs. S'il s'avère que le montant budgétisé

pour un domaine de soutien particulier n'est pas utilisé, il peut être investi dans des projets relevant d'un autre domaine de soutien ainsi que dans des collaborations directes ou dans des mandats complémentaires de consolidation.

D'autres spécifications sur les domaines d'intervention prioritaires, les conditions de soutien, les dépôts de projets, les critères de sélection, le processus de sélection et le déroulement des projets se trouvent dans le Règlement actuel du soutien de projets PDS. Les projets sont soumis de manière standardisée sur un outil en ligne adéquat et évalués par le groupe de travail OFSP/PSCH<sup>3</sup>, en tenant compte des avis du pool d'expert-e-s PDS<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Groupe de travail OFSP/PSCH: nombre paritaire de professionnel-le-s des deux institutions.

<sup>4</sup> Pool d'expert-e-s PDS: le pool d'expert-e-s coordonné par Promotion Santé Suisse est un organe consultatif pour le groupe de travail OFSP/PSCH chargé d'évaluer les dépôts de projets. Le point de convergence avec le comité d'expert-e-s PDS varie en fonction de la priorité thématique.

## 5 Demandeur-euse-s habilité-e-s

Afin de promouvoir les interfaces et de valoriser les compétences spécifiques, la soumission de projets par des consortiums (acteurs qui se regroupent au sein d'un même projet) est obligatoire. Ces consortiums permettent en outre à de plus petites organisations de présenter une demande et de gérer des projets de grande envergure.

La formation de consortiums incombe aux acteurs demandeurs. Il leur incombe de désigner une organisation demandeuse principale. Celle-ci dépose la demande pour le consortium et intervient en tant que contact principal de Promotion Santé Suisse.

Les associations, organisations, fédérations et institutions des secteurs sanitaire, social et communautaire, en leur qualité d'acteurs du domaine des soins, sont habilité-e-s à déposer une demande en tant que **demandeur-euse-s principaux/principales**.

Sont habilité-e-s à déposer une demande uniquement avec un-e des demandeur-euse-s principaux/principales en tant que **partenaires du consortium**:

- les administrations cantonales, les administrations communales
- les universités et hautes écoles spécialisées
- les assurances-maladie
- les représentant-e-s de l'économie privée

Les projets de recherche stricto sensu, les coûts structurels stricto sensu, les formations, les formations continues et les perfectionnements stricto sensu ne peuvent pas être financés.

Les organes fédéraux, le Secrétariat général de la CDS et Promotion Santé Suisse ne peuvent bénéficier du soutien de projets.

## 6 Coordination avec les cantons

Les cantons comptent parmi les acteurs les plus importants du système de santé suisse.

Au niveau stratégique, la section PDS de l'OFSP assure l'interface pour la Prévention dans le domaine des soins avec les deux représentations cantonales au sein du comité d'expert-e-s PDS.

Au niveau opérationnel, les demandeur-euse-s habilité-e-s doivent exposer déjà dans leurs concepts la manière dont elles ou ils entendent collaborer avec les services cantonaux, en particulier les administrations cantonales. À cet effet, ils ou elles doivent obtenir un courrier de soutien émanant au moins de la personne de contact PDS cantonale du canton le plus concerné. Cette procédure permet aux cantons d'avoir un aperçu des projets prévus dans leur canton de la manière la plus rapide et la plus efficace possible. Par leur courrier de soutien,

les cantons confirment que les propositions de projets soumises sont en principe conformes à leurs stratégies cantonales. Cette confirmation n'inclut aucune garantie pour la sélection ou le financement futur du projet. Une réflexion sur le financement durable est partie intégrante de la mise en œuvre du projet dès que ce dernier bénéficie d'un soutien effectif. Lorsque cela s'avère judicieux, il convient d'intégrer des représentant-e-s cantonales/cantonales dans le pilotage du projet.

Pendant leur durée, les projets soutenus doivent faire en sorte que les personnes de contact PDS dans les cantons soient informées de l'évolution du projet et qu'une réflexion commune soit menée en vue de la mise en place durable d'interventions dans le cadre des stratégies cantonales de santé.

## 7 Prise en compte des patient-e-s et des proches

Les interventions du soutien de projets PDS visent à soutenir les patient-e-s et leurs proches en créant des conditions-cadres appropriées pour préserver leur qualité de vie et leur autonomie.

Les parcours de santé nécessitent des soins axés sur les personnes, coordonnés, équitables et complets pour les patient-e-s et leurs proches. Les deux

groupes cibles ont une grande expérience des comportements à risque, des maladies, des problèmes d'addiction et des contacts avec le domaine des soins. Par conséquent, ces personnes ou les organisations qui les représentent devraient être incluses dans les projets de manière participative lorsque cela s'avère judicieux.

## 8 Part du financement

Promotion Santé Suisse peut en règle générale prendre en charge jusqu'à 100 % des coûts du projet. Toutefois, le principe du soutien de projets PDS ne saurait servir à financer durablement des projets. Dès l'élaboration du projet, les acteurs sont invi-

tés à réfléchir de manière concrète à sa durabilité. Un cofinancement est fortement recommandé, car l'expérience montre qu'il joue un rôle décisif dans la poursuite durable/à plus long terme une fois le programme de soutien achevé.

## 9 Cycles de soutien et sélection de projets

Un Call for proposals dans tous les domaines de soutien est prévu pour 2022.

En 2023 et 2024, afin d'améliorer la qualité, le budget visera principalement à approfondir les pratiques préventives prometteuses et à établir des projets soutenus déjà réussis. En conséquence et afin de conserver une vue d'ensemble, le soutien de projets PDS s'appuie sur des appels d'offres et des collaborations directes conçus en coopération avec l'OFSP et avec la participation du comité d'expert-e-s PDS, ainsi que sur des mandats complémentaires de consolidation. Il n'y aura pas de Call for proposals 2023 ou 2024 pour les domaines de soutien I et II.

D'ici 2024, les ressources financières seront engagées dans les contrats en cours. Le soutien de projets PDS sera alors principalement axé sur le traite-

ment et la communication des résultats des projets soutenus, les collaborations directes et les mandats complémentaires.

Pour évaluer les projets, le groupe de travail OFSP/PSCH consulte au besoin les différents membres du pool d'expert-e-s PDS sur une base thématique spécifique.

La présélection des demandes de projets est effectuée par le groupe de travail OFSP/PSCH sur la base des critères standardisés publiés dans le Règlement actuel du soutien de projets PDS. Le processus de sélection publié dans ce même document stipule que la décision finale sur le soutien de projets individuels et de collaborations directes revient à la Direction ou au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

## 10 Critères d'évaluation

Le processus de sélection et d'évaluation standardisé, avec les critères d'exclusion et d'évaluation associés, est détaillé dans le Règlement actuel du soutien de projets PDS.

### 10.1 Critères relatifs au contenu

Dans le cadre des priorités thématiques des maladies non transmissibles (MNT), des addictions et des maladies psychiques, sont soutenus des projets qui permettent de progresser dans les domaines identifiés nécessitant un besoin d'intervention élevé (domaines d'intervention prioritaires).

Les projets visent à examiner la plausibilité de la manière dont leurs interventions préventives sont intégrées dans le traitement et les conseils des patient-e-s – depuis la prévention, les soins primaires, la réadaptation et le suivi jusqu'à l'accompagnement. Parallèlement, les parcours de santé des patient-e-s tout au long de la chaîne de prise en charge

doivent être établis et l'accès aux soins de santé doit être créé.

### 10.2 Critères d'exclusion

Les projets qui répondent à un ou plusieurs critères d'exclusion, comme l'infrastructure ou la recherche stricto sensu, ne sont pas soutenus.

### 10.3 Critères d'évaluation

Les projets relevant des domaines de soutien I, II et III qui satisfont pleinement aux critères d'économie, d'utilité et d'efficacité et définissent leurs objectifs avec des outcome mesurables, peuvent être soumis dans l'outil en ligne et seront ainsi inclus dans le processus d'évaluation par le groupe de travail OFSP/PSCH.

# 11 Évaluation

Ce chapitre décrit l'évaluation du soutien de projets PDS et des projets soutenus. En outre, le modèle d'impact et les objectifs du soutien de projets PDS sur lesquels repose l'évaluation sont énoncés.

## 11.1 Modèle d'impact et objectifs du soutien de projets PDS

Le modèle d'impact (figure 3) présente les diverses activités (input) concernant le financement de projets ainsi que les résultats et impacts escomptés (output, outcome, impact) du soutien de projets jusqu'en 2024. Il sert notamment de base pour l'évaluation globale du soutien de projets PDS.

Les objectifs détaillés suivants ont été définis pour le soutien de projets PDS; leur degré de réalisation est vérifié dans le cadre de l'évaluation:

1. Le soutien de projets PDS est mis en œuvre conformément au concept.
2. Les projets de prévention innovants remplissent les conditions pour une intégration durable de la Prévention dans le domaine des soins.
3. Le savoir relatif aux facteurs de réussite et à l'efficacité se prête à une prévention basée sur des évidences dans le domaine des soins.
4. Le potentiel de la Prévention dans le domaine des soins est démontré.
5. Les interfaces entre les patient-e-s, leur environnement de vie, les différents systèmes qui les entourent (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi que les interfaces entre ces systèmes et les acteurs actifs au sein de la PDS sont améliorées.
6. Le soutien de projets PDS a permis d'élaborer plusieurs modèles de Prévention dans le domaine des soins qui ont pour objectifs:
  - une meilleure satisfaction des patient-e-s
  - un renforcement des compétences d'auto-gestion, des ressources et de l'auto-efficacité des patient-e-s et de leurs proches
  - une modification par le patient ou la patiente de son mode de vie
  - une réduction du recours aux soins des patient-e-s présentant un risque accru de MNT, de maladies psychiques ou de problèmes d'addiction ou qui sont déjà malades
7. Les projets soutenus par le soutien de projets PDS s'accordent avec d'autres stratégies nationales dans le système de santé suisse.
8. Le soutien de projets PDS répond à un besoin des stakeholders PDS stratégiques et des acteurs PDS opérationnels.

FIGURE 3: MODÈLE D'IMPACT DU SOUTIEN DE PROJETS PDS

Input		Résultats et impacts			
Ressources	Activités/mesures	Output	Outcome multipliateur-trice-s	Outcome patient-e-s*	Impact
Montant investi dans le soutien de projets	Appels d'offres sur des thèmes spécifiques et examen des demandes de projets	Projets sur des thèmes spécifiques	Amélioration des interfaces systèmes/patient-e-s et systèmes/acteurs PDS; progrès dans les 5 autres domaines d'intervention prioritaires	Renforcement des compétences d'autogestion, des ressources et de l'auto-efficacité des patient-e-s et de leurs proches	Amélioration de la qualité de vie des patient-e-s et/ou de leurs proches
Ressources humaines Unité PDS	Call for proposals pour des projets de grande envergure et des projets de démarrage (innovation et diffusion d'offres existantes) et examen des demandes de projets	Projets de grande envergure et projets de démarrage			Meilleure satisfaction des patient-e-s
	Développement de collaborations directes	Collaborations directes	Les conditions d'une intégration durable de la Prévention dans le domaine des soins sont réalisées dans le cadre de projets de prévention innovants	Modification du mode de vie des patient-e-s	Réduction du recours aux soins des patient-e-s
	Élaboration de mandats complémentaires de consolidation	Mandats complémentaires de consolidation			Des modèles de prévention basés sur des évidences et présentant un fort potentiel de mise en œuvre dans le domaine des soins sont développés
	Accompagnement et fin des projets soutenus	Évaluation des projets soutenus (formative et sommative)			
	Gestion des impacts (appels d'offres et accompagnement, évaluations, acceptation des rapports finaux)				

\* Au sein du système de santé:  
 - personnes présentant un risque accru de MNT, d'addictions ou de maladies psychiques  
 - personnes déjà malades  
 - personnes ayant suivi un traitement thérapeutique

### 11.2 Évaluation des projets

Tous les projets faisant l'objet d'un contrat auprès de Promotion Santé Suisse pour la Prévention dans le domaine des soins sont évalués de manière formative et sommative. Ces évaluations permettent d'examiner si les objectifs ont été atteints, de déterminer les facteurs de réussite et les pierres d'achoppement et d'établir l'efficacité des projets de prévention. Elles ne fournissent pas uniquement des

informations sur l'efficacité d'un projet; elles permettent aussi de s'interroger sur les critères d'utilité et d'économicité lorsque cela est pertinent. Ainsi les évaluations de projets servent d'une part à générer de nouvelles connaissances orientées sur la pratique et utiles au pilotage de projets, qui permettent en même temps d'appliquer les offres dans d'autres régions ou contextes. D'autre part, les évaluations génèrent pour Promotion Santé Suisse des connaissances basées sur des évidences concernant l'accès

au système de santé, la mise en place à long terme de la PDS et la responsabilité de rendre des comptes à la sphère politique et à la population.

Les évaluations des projets soutenus constituent la base de l'évaluation globale du soutien de projets PDS; les données et analyses nécessaires à cet effet doivent être mises à disposition.

Tous les projets doivent faire l'objet d'une évaluation formative en interne par les porteur-euse-s de projets. En outre, tous les projets (à l'exception des mandats complémentaires) sont évalués par un institut externe (évaluation sommative).

### Évaluations formatives

Les porteur-euse-s de projets sont tenu-e-s de procéder à une évaluation formative dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet. Elles ou ils peuvent planifier et réaliser elles/eux-mêmes une évaluation formative interne ou charger un institut externe de le faire. Les évaluations formatives ont pour but d'examiner entre autres les facteurs de réussite, les pierres d'achoppement et les approches de solution possibles qui permettront d'optimiser le projet et ses performances. Les évaluations formatives doivent être planifiées avec environ 5% du budget du projet et commencent dès la signature du contrat.

### Évaluations sommatives

Un institut d'évaluation externe est consulté pour l'évaluation sommative. Il y a deux possibilités:

1. Promotion Santé Suisse lance un appel d'offres pour un mandat d'évaluation, l'attribue à l'organisation dont l'offre est la plus convaincante et finance intégralement l'évaluation avec environ 10 à 15% de la contribution du projet, ou
2. le ou la porteur-euse du projet lance un appel d'offres pour le mandat d'évaluation et l'attribue à l'organisation dont l'offre est la plus convaincante, Promotion Santé Suisse assurant le financement (environ 10 à 15% de la contribution du projet).

Les évaluations sommatives externes commencent dès la signature du contrat. Un concept d'évaluation convaincant et exhaustif constitue le premier pointage dans le contrat de financement du projet et doit être soumis pour vérification à Promotion Santé Suisse par le ou la porteur-euse du projet en collaboration avec l'équipe d'évaluation externe. Promotion Santé Suisse soutient l'élaboration des concepts d'évaluation en fournissant l'objectif, le sujet et les questions d'évaluation auxquelles il faut répondre. Outre l'examen de l'efficacité, de l'utilité et de l'économicité, l'évaluation sommative doit également formuler des recommandations en vue de la diffusion éventuelle du projet évalué. Promotion Santé Suisse décide des évaluations de projets qu'elle va mandater elle-même et de celles qui seront mandatées par le ou la porteur-euse du projet.

### 11.3 Évaluation du soutien de projets PDS

Parallèlement à l'évaluation des projets soutenus, le soutien de projets PDS est évalué dans son ensemble par un organisme externe (évaluation globale). Cette évaluation porte sur le degré de réalisation des objectifs du soutien de projets PDS. En outre, elle a pour but d'acquérir des connaissances en matière de savoir-faire et de gestion en examinant les facteurs de réussite (pratiques exemplaires) et l'efficacité des mesures de prévention dans la perspective d'une diffusion et d'un ancrage durable de la Prévention dans le domaine des soins. L'évaluation globale du soutien de projets PDS porte essentiellement sur les effets en termes d'outcome (outcome au niveau des multiplicateur-trice-s et des patient-e-s).

L'objet de l'évaluation globale est la mise en œuvre du soutien de projets PDS pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2023. Il s'agit d'une méta-évaluation des projets soutenus qui a donc pour objet l'intégralité des projets soutenus à un niveau supérieur.

# 12 Accompagnement, coordination et communication du soutien de projets PDS

## 12.1 Accompagnement des projets en cours

Dès le début et pendant toute la durée du contrat, les partenaires contractuel-le-s sont accompagné-e-s par un-e responsable de projet de Promotion Santé Suisse. Cet accompagnement est fourni selon un plan structuré reposant sur des pointages avec des objectifs spécifiques, au moyen d'un rapport annuel et d'un rapport final à la fin du projet. Le rapport final se concentre sur la réalisation des objectifs et les mesures prises. Une fois ces pointages réalisés, les partenaires contractuel-le-s reçoivent la tranche correspondante des ressources financières disponibles.

L'accompagnement va toutefois au-delà de l'aspect financier. Il soutient également les projets dans la mise en œuvre d'interventions ciblées et efficaces et facilite l'établissement de contacts entre les responsables de projets et les différents acteurs en vue d'une éventuelle coopération. Cela permet une meilleure coordination entre les différents domaines d'intervention prioritaires et les systèmes (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi qu'une optimisation des interfaces et une coopération durable au sein des systèmes mentionnés et entre eux.

## 12.2 Communication du soutien de projets PDS

La communication du soutien de projets PDS vise à mettre en réseau les stakeholders et les acteurs PDS entre eux, à faire connaître des exemples de bonne pratique issus des projets soutenus et à permettre ainsi à des pratiques préventives efficaces de s'établir dans le système de santé suisse.

**Au cours du processus de sélection des projets,** la communication accompagne les différentes étapes du processus de soumission et de sélection, depuis l'ouverture du Call for proposals jusqu'à la publication des projets soutenus.

**Au niveau des projets soutenus,** la communication offre une plateforme permettant aux projets de se présenter individuellement, aux porteur-euse-s de projets de travailler en réseau, de rendre visibles les synergies entre les projets et de promouvoir l'échange interprofessionnel entre les acteurs de la PDS et au sein des secteurs sanitaire, social et communautaire.

**Au niveau stratégique,** la communication rend compte régulièrement des progrès réalisés dans les projets soutenus, publie les résultats des évaluations de projets et fait ainsi connaître les pratiques préventives efficaces dans le système de santé suisse.

## 13 Sources

- [1] Office fédéral de la santé publique (OFSP) & Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) (2016). *Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024*. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/mnt>
- [2] Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) & Promotion Santé Suisse (PSCH) (2020). *Plan de mesures 2021-2024 de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024*. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/mnt>
- [3] Spiess, M. & Geiger, L. (2020). *Prévention dans le domaine des soins (PDS). Approche et activités*. Site Web: [www.bag.admin.ch/pds](http://www.bag.admin.ch/pds)
- [4] Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2020). *Plan de mesures 2021-2024 de la Stratégie nationale Addictions 2017-2024*. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/addictions>
- [5] Confédération suisse (2016). *Mesures prévues pour la santé psychique en Suisse: rapport en réponse au postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-CE) (13.3370) du 3 mai 2013*. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-im-bereich-psychische-gesundheit/dialogbericht-psychische-gesundheit.html>
- [6] Laubereau, B., Hertig, V., Ritz, M. & Balthasar, A. (2020). *Gesamtevaluation Projektförderung Prävention in der Gesundheitsversorgung (PGV) bei Gesundheitsförderung Schweiz für die Jahre 2017 bis 2024 – Zwischenbericht 2020* zuhanden Gesundheitsförderung Schweiz. Lucerne: INTERFACE Politikstudien Forschung Beratung GmbH.
- [7] Büro Brägger (2019). *Enquête auprès des parties prenantes 2019 – point de vue extérieur sur les activités de Promotion Santé Suisse (rapport succinct)*. Berne et Lausanne: Promotion Santé Suisse. Site Web: <https://promotionsante.ch/bases/publications/promotion-sante-suisse.html>
- [8] Rüefli, C. & Gerber, M. (2019). *Évaluation intermédiaire des stratégies nationales «Prévention des maladies non transmissibles (MNT)» et «Addictions» 2017-2024*. Berne: Office fédéral de la santé publique. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/evaluationsberichte/evalber-ncd-sucht.html> (en allemand)
- [9] Widmer Howald, F. (2020). *Projektförderung der Prävention in der Schweizer Gesundheitsversorgung: Weiterentwicklung der Qualitätskriterien unter Einbezug der Stakeholder und Akteure. Dissertation im Fachbereich Gesundheitswissenschaften und Public Health*. St. Elisabeth Universität, Bratislava et Vienne.
- [10] Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) & Fondation Promotion Santé Suisse (2016). *Prévention du suicide en Suisse – contexte, mesures à prendre et plan d'action*. Berne: Office fédéral de la santé publique. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-suizidpraevention.html>
- [11] Von Wartburg, L. (2016). *Fiche Info: Soins coordonnés*. Berne: Office fédéral de la santé publique. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/koordinierte-versorgung.html>
- [12] Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2019). *Politique de la santé: stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*. Berne: Office fédéral de la santé publique. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030.html>

# Annexe

## Rapport intermédiaire de l'évaluation globale du soutien de projets PDS

Le tableau suivant répertorie les recommandations issues du rapport intermédiaire de l'évaluation globale du soutien de projets PDS [6] et montre les conséquences que Promotion Santé Suisse en a tirées pour son travail quotidien.

TABLEAU 1: RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE L'ÉVALUATION GLOBALE DU SOUTIEN DE PROJETS PDS

<b>Recommandation 1</b>	Maintenir le contact personnel avec les demandeur-euse-s et les porteur-euse-s de projets, adapter la gestion de manière pragmatique si nécessaire.
<b>Conséquence 1</b>	Le contact personnel avec les demandeur-euse-s et les porteur-euse-s de projets continuera d'être maintenu et sera intensifié si nécessaire.
<b>Recommandation 2</b>	Améliorer la convivialité de l'outil «quint-essenz».
<b>Conséquence 2</b>	Au cours des trois cycles de soutien réalisés à ce jour, «quint-essenz» a été continuellement adapté aux besoins actuels. L'objectif général est de développer pour l'ensemble de la Fondation un outil qui remplacera «quint-essenz» à moyen terme.
<b>Recommandation 3</b>	Améliorer la communication des critères de sélection et de la motivation des décisions.
<b>Conséquence 3</b>	Les critères de sélection applicables pour le cycle de soutien sont publiés dans le Règlement sur le soutien de projets. Depuis le début du soutien de projets, l'équipe PDS est personnellement disponible pour répondre aux questions des demandeur-euse-s. Des séances d'information et un film explicatif sur le soutien de projets PDS ont rendu le processus de sélection encore plus transparent. Depuis le cycle de soutien 2019, des réponses négatives personnalisées ont également été formulées pour tous les projets rejetés. À l'avenir, les différences entre les deux régimes de soutien de projets PDS et PAC seront encore plus clairement communiquées.
<b>Recommandation 4</b>	Prendre en compte de façon explicite l'accès au système de santé dans les évaluations de projets et mettre l'accent sur la documentation des preuves d'impact.
<b>Conséquence 4</b>	Les personnes en charge des évaluations attachent une grande importance au fait que les projets se concentrent sur leurs objectifs d'impact et que leur accès au domaine des soins soit explicitement analysé. Le rapport final sur l'évaluation globale doit contenir des résultats significatifs sur la réalisation des objectifs d'impact au niveau des multiplicateur-trice-s et des patient-e-s.
<b>Recommandation 5</b>	Orienter la première étape du processus de demande sur de bonnes idées conceptuelles et réduire les charges.
<b>Conséquence 5</b>	La procédure de demande est simplifiée.
<b>Recommandation 6</b>	Tenir compte de la vue d'ensemble des projets soutenus lors de l'attribution de nouveaux projets.
<b>Conséquence 6</b>	Depuis le troisième cycle de soutien en 2020, des appels d'offres spécifiques portant sur des thèmes précédemment négligés et comportant des mesures prometteuses ont été élaborés. De nouveaux appels d'offres, des collaborations directes et des mandats complémentaires de consolidation contribueront à combler les lacunes identifiées dans le système de santé suisse à l'avenir.